

Réunion du 29 septembre 2016

MENAGE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DES AGENCES

La Direction a revu à la baisse la prestation de ménage pour un montant (de 500 000 à 600 000 euros) sans qu'aucune présentation en CE n'ait été faite au préalable. Le nouveau contrat prévoit que le ménage se fait pendant les heures d'ouverture à la clientèle.

Il s'agit d'un test sur 75 agences. Ce projet avait pour but d'améliorer la qualité. En effet, il serait possible que les collègues puissent indiquer précisément ce qu'il fallait faire au personnel de ménage. Un bilan sera fait et si celui-ci est mauvais, la Direction reviendra à ce qui se faisait auparavant sans impact financier.

N'hésitez pas à faire remonter vos remarques à ce sujet.

Quelle mouche a piqué la Direction ? Comment pouvoir nettoyer correctement une agence quand les clients sont en rendez-vous dans les bureaux ? La CRAMIF aurait fait des préconisations aux entreprises pour que les personnels de ménage aient des conditions de travail moins pénibles, notamment en matière d'horaire.

Si les élus avaient été informés au préalable, ils auraient tout de suite évoqué les problèmes et proposé d'autres solutions bien plus viables. Quant à l'avis de la CRAMIF, quand nous voyons le peu d'égard que la Direction a pour les "écureuils" (voir condition d'horaire des CRC), nous savons l'intérêt que porte la CEIDF à cet organisme...

CONTRÔLE MEDICAL

La Direction fait procéder à des contrôles à domicile par des médecins prestataires sans que le salarié soit informé au préalable de cette visite.

Nous demandons le respect de l'article 56 du statut qui prévoit que la contre visite doit s'effectuer au domicile du Salarié **SI** l'agent malade ne peut pas se déplacer. Nous réaffirmons notre opposition à ces pratiques d'un autre âge.

La Direction nous informe que 6 visites ont été effectuées en 2015 et qu'elle continuera à faire effectuer ces contrôles inopinés dès lors qu'elle le jugera utile.

Et après cela, la Direction nous parle de préconisations de la CRAMIF alors qu'elle ne respecte même pas ses salariés et encore moins les médecins qui font les arrêts de travail !

CREDITS IMMOBILIERS

La BCE, via la Commission BAL, envisage de modifier les conditions d'octroi des prêts en France.

En effet, la majorité des prêts contractés en France sont des prêts à taux fixes contrairement à nos voisins européens. Nous souhaitons connaître si la Direction a des informations complémentaires à nous communiquer.

La réflexion est toujours en cours, la Direction ne perçoit aucune menace à moyen terme.

POLITIQUE IMMOBILIERE

Il semble que la CEIDF veuille se rendre propriétaire des locaux d'agences qu'elle occupe actuellement. Nous voulons connaître le budget alloué à ces acquisitions chaque année et de combien d'agences l'établissement est devenu propriétaire depuis 2015.

La Direction ne veut pas faire d'achats massifs, seulement des achats ciblés. Si elle estime qu'une agence est dans une zone intéressante pour la CEIDF où elle sera pérenne, elle fait une proposition d'achat au propriétaire des locaux. A ce jour aucune acquisition n'a été faite. Le budget alloué par an est de 3 millions d'euros.

Il est évident qu'avec ce petit budget, si les agences ciblées sont sur Paris, nous ne risquons pas d'en obtenir plus d'une par an !

RGC/AGC

Nous avons demandé à la direction de nous informer sur les sollicitations des DR et DRA envers les AGC et RGC consistant à leur proposer des postes de commerciaux (Conseillers commerciaux) avec intégration de la prime pour les AGC.



Réunion du 29 septembre 2016

2/2

Le DRHS a simplement indiqué que la direction cherchait à se rapprocher de la cible de ces emplois suite à la réorganisation de la BDD. Il n'est pas question à ce jour, de supprimer brutalement cette fonction selon Le DRHS.

Nous enregistrons cette réponse mais nous nous posons des questions concernant l'ensemble des postes. En effet, la direction a une obligation dans le maintien dans l'emploi et le développement des compétences des salariés dans le cadre de l'évolution des emplois.

Il faut anticiper sur les futures organisations de manière à laisser le temps aux collègues concernés de réfléchir à un projet professionnel. De plus, l'organisation du travail, prévue lors de la réorganisation BDD, prend en compte des postes de RGC et d'AGC, notamment dans les agences de catégorie A.

ESPRIT DE SERVICE

Les élus sont intervenus sur la mise en œuvre du projet "esprit de service".

Une 1ère vague concerne actuellement 80 agences principales et certains services de la DS2C, sous la houlette de 15 "ambassadeurs". Une formation est prévue pour les managers en septembre et octobre et pour les collègues en octobre et novembre.

Selon la direction, ce projet ne remet pas en cause les conditions de travail et l'objectif serait d'améliorer la satisfaction de nos clients par des travaux en groupe...

Nous sommes bien évidemment d'accord pour améliorer la satisfaction de nos clients et l'avons d'ailleurs toujours été. Il est vrai que la dégradation des relations avec une partie de notre clientèle s'est accentuée ces dernières années. Par contre, si la direction ne se préoccupe pas de moyens humains apportés aux collègues, ce nouveau projet après LABEL n'apportera rien de plus. Il est même porteur de fortes dégradations des conditions de travail car il s'apparente à une organisation du travail de type "lean management". En effet, ces pratiques

managériales, expérimentées dans l'industrie automobile, sont mises en place pour accentuer les rythmes de travail jusqu'à l'épuisement des salariés. En d'autres mots, comment faire supporter la même charge de travail par un nombre toujours plus restreint de salariés.

A la CGT, nous estimons que la politique commerciale mis en œuvre est la cause majeur des insatisfactions de notre clientèle et de son attrition.

Vos élu(e)s et représentants au Comité d'Entreprise



Brigitte ROCHER



Aline DUPRE



Bernard DANTEC



Jean-Michel EDON



Pierre-Yves
INGLESE



Stéphane RUFFIN